

Contribution de JADE
(Jonction des associations de défense de l'environnement)

IMPACT DU PROLONGEMENT DE LA A12 SUR L'AGRICULTURE

LA PROBLEMATIQUE

-L'agriculture yvelinoise n'a t'elle aucun avenir puisque les terres agricoles sont le plus souvent considérées comme des réserves foncières à la disposition des « aménageurs » par la DDE?

-Le prolongement de la A12 respecte t'il pour l'agriculture yvelinoise "la Charte de l'Environnement"inscrite dans la constitution?Particulièrement dans les 29 actions adoptées lors du séminaire gouvernemental sur le Développement Durable le 23 Mars 2005 concernant l'application du Plan Climat de Juillet 2004 et notamment:

- action 3 : l'énergie,**
- action 12: le déploiement du réseau NATURA 2000,**
- action 21: le principe de précaution,**
- action 22 : le renforcement de l'Office Central de Lutte contre les Atteintesà l'Environnement et à la Santé Publique(OCLAESP),**
- action 24 : la biodiversité,**
- action 26 : l'agriculture.**

CONSTAT

Le monde agricole français, mais également francilien donc yvelinois, est en crise majeure, alors qu'il pense globalement, le plus souvent de bonne foi, avoir rempli sa mission de satisfaire les besoins alimentaires de la population, même si l'on peut encore trouver acquéreurs ou exploitants pour ces terres parmi les meilleures de France,.

Cette situation est le résultat de plusieurs tendances et pratiques lourdes de conséquences, pour la profession et les consommateurs qui, à plus ou moins brève échéance, vont conduire à la faillite du système mis en place depuis des décennies, encouragé par la Politique Agricole Commune, la PAC.

Il est donc tentant, pour notamment les services de l'administration au nom de l'intérêt général et les aménageurs privés pour servir des intérêts particuliers, de considérer que « prélever » des terres agricoles pour réaliser une infrastructure

réputée d'intérêt général ou les ouvrir à l'urbanisation est sans conséquence, voire un service rendu à l'exploitant qui sera dédommagé de ce « prélèvement » sur son espace de travail.

LES TENDANCES

L'agriculteur francilien ne produit plus pour satisfaire des besoins fondamentaux de la population qui l'entoure mais pour rentabiliser son exploitation au regard de critères qu'il ne maîtrise plus.

Après avoir vu ses revenus et son niveau de vie progresser la profession agricole se paupérise, malgré la PAC.

Le bon sens paysan résiste difficilement aux impératifs du marché.

Depuis 1990, environ 1000 hectares d'espaces naturels sont consommés annuellement par l'urbanisation . Ce phénomène étant dénoncé par les SAFER qui voudraient une « gestion ménagère des espaces ruraux ».(*Les Echos du 5/6 Novembre 2004 avancent le chiffre de 1700 à 1800 hectares en Ile de France*).

LES PRATIQUES

La spécialisation est pratiquement le mode de fonctionnement de la profession conduisant à une fragilisation des exploitations qui ne sont plus autonomes.

L'agriculture spécialisée et intensive a pour conséquences majeures:

-l'appauvrissement des sols. *Selon l'INRA les surfaces déficitaires en matières organiques sont comprises entre 6 et 7,7 millions d'hectares de terres arables sur les 19,5 millions d'hectares nationaux (principalement Bassin Parisien, Centre, Haute Normandie, ect....).*

-l'utilisation massive d'engrais et de produits phytosanitaires induisant une dépendance accrue par rapport à l'industrie chimique et polluant les sols, l'eau et l'air.

-la disparition de variétés indigènes réputées non rentables et la culture de variétés exotiques, modifiant le bio-tope.

-la disparition de la « ferme » traditionnelle et de nos agriculteurs broyés par le système. Il n'y a pas assez ou plus de « repreneurs ».

-l'apparition de « nouveaux agriculteurs », ou groupements, plus préoccupés par la rentabilité à court terme que par la durabilité des exploitations dont ils sont propriétaires mais pas forcément exploitants.

LES MENACES

Elles sont de plusieurs natures. Nous n'en évoquerons que certaines:

-remise en cause de la PAC et de ses subventions(60% des aides versées à la profession) qui représentent pour beaucoup d'agriculteurs une part importante de leurs revenus,

-renchérissement inéluctable de l'énergie (fossile et électrique) dont l'agriculture est l'un des plus gros consommateurs,

- niveaux de pollution dangereux pour la santé publique et devenus inacceptables par la population. *L'agriculture consomme la ressource en eau à hauteur de 68% et la pollue par les pesticides et les nitrates à concurrence de 75%(Que choisir 426.Mai 2005).*

-épuisement des ressources naturelles(eau, air, terre),

-défiance croissante de la population vis à vis de la profession,

-aménageurs, administration et élus qui considèrent l'espace agricole comme une réserve foncière consommable « à discrétion » pour l'habitat et les infrastructures en fonction des besoins réputés d'intérêt général et/ou d'intérêts particuliers. Les uns et les autres étant incompatibles avec une agriculture «durable».

UNE EVIDENCE

Il faut une agriculture performante et digne, l'agriculteur n'étant pas seulement un producteur de biens matériels. Il est aussi « conservateur » de l'environnement et de la santé par son action sur les paysages, les variétés de cultures, ses pratiques, la flore et la faune.

Il faut éviter , à tout prix, que le seul avenir pour l'agriculteur yvelinois consiste à vendre ses terres «à l'urbanisation » pour survivre; car s'il en est ainsi ce serait une catastrophe pour notre territoire et notre pays.

Le monde rural du sud-Yvelines et son travail sur les espaces "ouverts", agricoles et boisés, sont essentiels à l'équilibre économique, social et

culturel de SAINT QUENTIN EN YVELINES et des cantons alentours.

DES OUTILS ET DES INITIATIVES POUR SOUTENIR NOTRE AGRICULTURE YVELINOISE EXISTENT

1) L'élargissement du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, en cours d'étude, doit devenir un outil de développement économique "durable" en incitant, sous son label, à la pratique d'une agriculture de qualité s'appuyant sur tous les secteurs : céréales, cultures vivrières, élevage, fleurs, sylviculture et en relevant le défi énergétique. Citons en exemple, l'Ecotrophée décerné par le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse qui fait bien partie de cette démarche citoyenne conforme à la Constitution.

2) L'article 69 de la réforme de la PAC, peu utilisé par la France, doit permettre d'amorcer une politique novatrice d'aide aux systèmes agricoles respectueux des grands équilibres naturels favorables à l'environnement, à la qualité des produits et à la santé.

3) La Création de la SCI pour le « Développement durable en Ile de France » avec un objectif double:

- Préserver des terres agricoles,
- Démontrer aux élus et aux administrations que les citoyens s'engagent pour le maintien d'espaces ouverts , une agriculture saine, respectueuse de l'environnement de proximité et apportant des revenus décents aux agriculteurs.

4) L'agence des espaces verts, financée par le Conseil Régional d'Ile de France, créée le 2 Octobre 1976 étudie, propose et met en œuvre la politique de la région en matière de milieux naturels, d'espaces verts, de forêts, de promenades, d'espaces agricoles péri-urbains.

5) Dans le cadre de la révision du SDRIF la Chambre d'agriculture de la Région Ile de France émet quelques « Grands principes d'aménagement indispensables à l'équilibre de l'agriculture »:

- Protéger les espaces agricoles** en limitant la consommation des espaces agricoles et naturels,
- Ne pas déstructurer les espaces agricoles,** véritables « Zones d'Activités Économiques » sur lesquelles l'implantation d'infrastructures de transport(voies ferrées, routes) sont des facteurs de perturbation forte avec un niveau de prélèvement estimé de 600 hectares par an.
- Prévoir des outils d'évaluation et de contrôle** type OCEAN(pour

l'observation de la consommation d'espaces agricoles et naturels) ainsi qu'une instance avec les moyens juridiques adaptés pour piloter le Schéma directeur et sa mise en œuvre.

6) L'émergence de la production des bio-carburants et de l'utilisation de la biomasse peuvent pallier au renchérissement de l'énergie et au déclin des énergies d'origine fossile. *Certains spécialistes considèrent que 15% des terres cultivables d'une exploitation affectées au colza ou des plantes similaires, à la production et à la consommation du bio-carburant « à la ferme » rendrait cette dernière énergétiquement autonome.*

LA REPONSE A LA PROBLEMATIQUE

-Utiliser l'espace agricole sud-Yvelines pour prolonger la A12 est dangereux pour l'équilibre économique, culturel et social de notre territoire. Il faut tout au contraire le valoriser, le pérenniser et encourager nos agriculteurs à croire dans leur mission vitale pour tous.

-Le sud-Yvelines a besoin d'une « agriculture durable » pour améliorer son autonomie alimentaire, mais aussi probablement énergétique, inexistantes aujourd'hui . **Avec peut être une concurrence entre les deux si les terres agricoles « cultivables » venaient à manquer.** Cela induira le retour à des pratiques respectueuses des cycles naturels en remettant en exploitation l'ensemble des terres agricoles disponibles. **Ne les gaspillons pas !**

-Malgré toutes les menaces qui pourraient conduire nos agriculteurs à « baisser les bras », nous devons trouver ,ensemble, le moyen d'appliquer concrètement ce que Monsieur le Préfet de la Région d'Ile de France évoquait le 14 Septembre 2005 au Forum du Schéma Directeur d'Ile de France *« Les franciliens veulent un environnement protégé pour eux et les générations futures . Il s'agit du respect des accords de Kyoto, de la protection des espaces agricoles et naturels, de la consommation économe de l'espace nécessitant des efforts de restructuration urbaines ».*

Nous faisons nôtre cet enjeu ! Ainsi nous refusons le prélèvement de centaines d'hectares de terres agricoles nobles pour construire une infrastructure routière conçue dans les années 60, dont l'utilité n'est pas démontrée, mais la nocivité sur les populations connue, qui bafoue les engagements internationaux de la France pour un « Développement Durable de l'Agriculture Yvelinoise » car:

**«QUAND ON TAILLE DANS LES ESPACES
ON TAILLE DANS LE VIVANT»**